



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université
de Toulouse

Désignation des représentants de la CR à la
commission des relations européennes et
internationales

Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-016

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu le chapitre IV, article 29 du règlement intérieur provisoire de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2025/04/CA-036, relative à l'élection de la présidente de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération n° 2024/12/CA-039 du Conseil d'administration du 9 décembre 2024

Considérant la demande de la direction de la coopération de nommer 2 représentants à la commission de la recherche afin de siéger à la commission des relations européennes et internationales ;

Considérant les propositions de candidatures de Monica Alaez-Galan et de Lucia Perez-Serrano ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les candidatures suivantes à la commission des relations européennes et internationales :

- Monica Alaez-Galan au titre des enseignants-chercheurs
- Lucia Perez-Serrano au titre des doctorants

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Räuzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 7
Ne prend pas part au vote : 0